

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب و القطاني Fédération Nationale des Négociants en Céréales et Légumineuses



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MARS 2015

RAPPORT MORAL

TABLE DES MATIERES

| | Page |
|---------------------------------|------|
| Production nationale | |
| Campagne 2012-2013 | 4 |
| Campagne 2013-2014 | |
| Commercialisation: | 6 |
| Récolte 2013 | 6 |
| Récolte 2014 | 8 |
| Transformation industrielle | 10 |
| Marché mondial | 12 |
| Blé | 13 |
| Maïs | |
| Orge | 15 |
| Taux de change | 21 |
| Fret | . 22 |
| Importations | |
| Importations membres FNCL | 26 |
| Transit portuaire | 27 |
| Relations FNCL/M. Equipement | |
| Relations FNCL/ONICL/MAPM | |
| Relations FNCL/ONSSA | 40 |
| Office des Changes | |
| Ministère du Commerce extérieur | 42 |
| Fonctionnement interne | 44 |

Durant l'exercice écoulé, le premier sous la présidence actuelle, l'activité de la FNCL a été principalement axée sur trois dossiers : le système de commercialisation et d'approvisionnement en blé tendre en vigueur et son impact négatif sur l'ensemble de la filière ; le transit céréalier portuaire en constante dégradation depuis la réforme de 2009 et enfin les difficultés rencontrées dans la couverture contre les risques des prix des matières premières.

La FNCL s'est totalement impliquée dans l'élaboration et les modalités de mise en œuvre du projet de réforme initié par la FIAC sur la base d'une étude réalisée par le Bureau Harris. L'objectif est de mettre en œuvre cet accord dès la campagne 2015 mais il paraît désormais difficile de respecter ce délai malgré tous les efforts déployés et la multitude de réunions qui lui ont été consacrées aussi bien avec l'Administration qu'au sein des opérateurs.

Pour ce qui est du transit portuaire céréalier, une intense activité a été déployée pour l'améliorer mais les résultats tangibles se font attendre. Ainsi, le ministère de l'Equipement a commandité simultanément deux études. La première destinée à mettre en place un observatoire national de la compétitivité portuaire ; la seconde porte sur une évaluation de la réforme portuaire initiée en 2009 et dont les conséquences ont été des plus négatives pour notre secteur. La FNCL est totalement impliquée dans ces deux projets. En attendant qu'ils soient menés à bien et qu'ils donnent les résultats escomptés à travers une optimisation des capacités portuaires et une correction des erreurs de la réforme portuaire, notre Fédération a organisé une série de réunions avec le ministère de l'Equipement, l'ANP (Agence Nationale des Ports) et les principaux terminaux céréaliers pour étudier les moyens d'assurer une meilleure fluidité du transit céréalier portuaire et réduire autant que possible les engorgements et leurs conséquences coûteuses.

Concernant l'Office des Changes, la Fédération, avec le soutien d'un bureau d'études spécialisé, a pris l'initiative d'élaborer un contre projet de réglementation des instruments de couverture prenant en compte les pratiques internationales en la matière et les préoccupations aussi bien des opérateurs que de l'Etat. Elle a soumis ce projet à l'Office qui s'est engagé à le discuter dans une prochaine réunion.

PRODUCTION NATIONALE

CAMPAGNE 2012-2013

La campagne 2012-2013 (commercialisée durant l'exercice 2013-2014) a été marquée par un cumul pluviométrique national de près de 450 mm, en augmentation de 20% par rapport à une année moyenne et de 87% par rapport à la campagne précédente.

Au titre de cette campagne agricole la production des trois céréales principales atteint 97 millions de quintaux répartie comme suit :

Blé tendre

50,4 mgx (52,5%)

Blé dur

18,9 mgx (19,5%)

Orge

27,2 mqx (28%)

Avec près de 51 mqx de blé tendre cette campagne affiche une production record dépassant le record précédent constaté en 2009 avec 43,5 mqx.

Cette production a été marquée également par une très bonne qualité atteignant parfois un poids spécifique supérieur à 80 kg/hl.

Par région, la Chaouia arrive en tête avec plus de 15 mqx de bl é tendre suivie par la région de Doukkala.

Campagne 2013-2014

Selon le ministère de l'Agriculture, Le régime pluviométrique 2013-2014 a été marqué par un retard au démarrage de la campagne agricole ce qui a eu des répercussions sur les emblavements précoces des céréales d'automne. Certaines régions, notamment le Haouz et le Souss, ont connu une quasi absence des pluies d'automne. En conséquence, la superficie emblavée en céréales a baissé de près de 12%.

Après le mois de décembre, la bonne répartition temporelle des précipitations conjuguée aux températures modérées ont permis de rattraper une partie du retard et de réaliser une campagne convenable dans l'ensemble.

La récolte des trois principales céréales au titre de la campagne 2013-2014 est établie à 68 millions de quintaux répartis comme suit :

Blé tendre 36 mqx Blé dur 15 mqx Orge 17 mqx

Production nationale des dix dernières années (en millions de quintaux)

| Récolte | Blé tendre | Blé dur | Orge | Total |
|---------|------------|---------|------|-------|
| 2005 | 17,5 | 7,7 | 10,5 | 35,7 |
| 2006 | 42,3 | 20,9 | 25,4 | 89,0 |
| 2007 | 10,7 | 5,1 | 7,7 | 23,5 |
| 2008 | 25,3 | 12,4 | 13,5 | 51,2 |
| 2009 | 43,4 | 20,3 | 37,8 | 102,0 |
| 2010 | 32,5 | 16,4 | 25,7 | 74,6 |
| 2011 | 41,7 | 18,5 | 23,4 | 83 ,6 |
| 2012 | 27,4 | 11,3 | 12,0 | 50,7 |
| 2013 | 50,4 | 18,9 | 27,2 | 96,5 |
| 2014 | 36,0 | 15,0 | 17,0 | 68,0 |
| Moyenne | 32,7 | 14,6 | 20,0 | 68,8 |

Source: ONICL

COMMERCIALISATION

COMMERCIALISATION DE LA RECOLTE 2013

Le prix de référence pour le blé tendre a été fixé à 280 dh/ql, rendu moulin, avec une subvention forfaitaire réduite à 10 dh/ql au lieu de 30 dirhams l'année précédente.

La période de collecte primable est fixée entre le 1^{er} juin et le 31 octobre 2013 par la circulaire, mais elle a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2013.

Cette subvention est servie aux minoteries industrielles pendant la période primable et aux organismes stockeurs sur la base du stock déclaré à la fin de cette période.

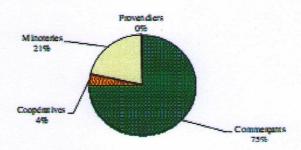
Les modalités de paiement de la subvention aux organismes stockeurs sont modifiées. Le paiement est fait dorénavant en deux tranches : une première tranche de 85% du montant est servie sur la base du stock maximum éligible à la fin de la période de collecte primable. Les 15% restants sont payés après livraison justifiée aux minoteries.

La prime de magasinage est maintenue à 2dh/ql par quinzaine. A partir du 1^{er} novembre 2013, le stock maximal éligible à cette prime est réduit chaque quinzaine de 8% de ce stock ou des quantités réellement vendues durant la quinzaine si celles-ci sont supérieures à ce taux.

La collecte de blé tendre par les opérateurs déclarés à l'ONICL, a atteint 21,9 mqx à la fin de la campagne 2013-2014. Les commerçants négociants l ont réalisé 75%, les coopératives 4% et les minoteries 21%.

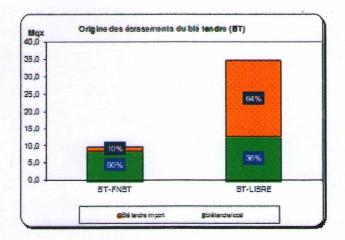
| | | | en Me |
|--|-----------------|-----------|--------|
| | Récolte: | Variation | |
| F. Delin and the distance and the second contraction | 2015 (1) | 2012(2) | (1)(2) |
| Production blé teache | 51,0 | 27,4 | 86% |
| Collectebléteadæ | 21,9 | 18,8 | 顶 |
| Taux de collect | 0% | 68% | |

Collecte blé tendre par opérateurs

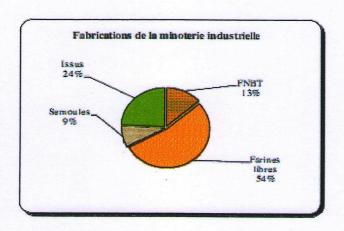


A la fin de la campagne 2013-2014, la transformation industrielle a atteint 65 mqx, représentant presque le même niveau de transformation à la même période de la campagne précédente.

| Transformation industrielle à fin avril en Mgx | | | | | |
|--|-------|-----------|-----------|--|--|
| Céréales | avr14 | 2013/2014 | 2012/2013 | | |
| Blé tendre | 4,1 | 44,4 | 45,9 | | |
| Blé dur | 0,7 | 6,9 | 6,4 | | |
| Orge | 0,1 | 0,9 | 1,0 | | |
| Maïs | 1,3 | 12,8 | 11,7 | | |
| Total | 6,2 | 65,0 | 65,1 | | |



A la même période la minoterie industrielle a écrasé 48% de blé tendre de production nationale. La fabrication des farines subventionnées (FNBT) est faite à hauteur de 90% du blé tendre de production nationale.



Les farines libres et les farines subventionnées représentent respectivement 54% et 13% des fabrications de la minoterie industrielle. Les semoules industrielles sont principalement fabriquées à partir du blé dur (90%

COMMERCIALISATION DE LA RECOLTE 2014

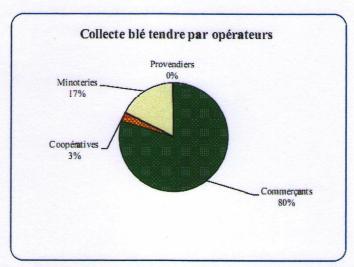
La circulaire de commercialisation de la récolte 2014 introduit plusieurs nouveautés :

- Le prix référentiel d'achat du blé tendre de la production nationale de la récolte 2014 est fixé à 270 dh/ql.
- La subvention de 10 dh/l accordée l'an dernier est supprimée.
- La période de collecte est fixée entre le 1^{er} juin et le 31 août 2014.
- La prime de magasinage, maintenue à 2dh/ql par quinzaine, est servie jusqu'à la fin du mois de décembre 2014.

| ed for uniform you've you provide the service was transcribed to the state of the service of the | | | en M |
|--|----------|-----------|---------|
| | Récoltes | Variation | |
| ordinan mengham denam nepelandar erungkan na Soort-specificity i melanda diseberasili Z | 2014 (1) | 2013 (2) | (1)/(2) |
| Production blé tendre | 36,6 | 51,0 | -28% |
| Collecte blé tendre | 13,7 | 21,0 | -35% |
| Taux de collecte | 37% | 41% | |

La collecte des céréales par les opérateurs déclarés à l'ONICL a atteint à fin décembre 2014, 13,9 mqx, constituée à 98,2% par le blé tendre.

Les commerçants négociants et les coopératives ont réalisé 80% de la collecte de blé tendre, les minoteries 17% et les coopératives 3%.



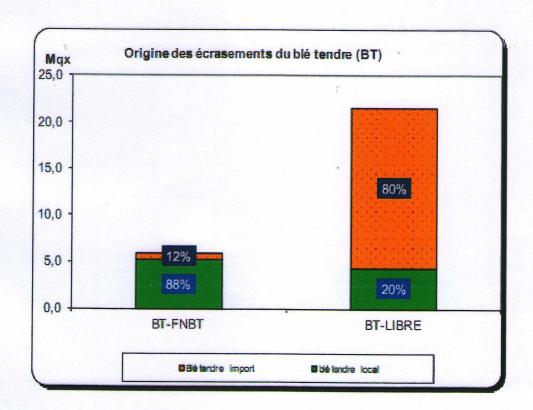
A fin décembre 2014, le stock des céréales a atteint 21,1 mqx, dont 15,8 mqx de blé tendre ;

| Bilan céréalier à fin décembre 2014 | | | | | | |
|-------------------------------------|------------|---------|------|------|-------|--|
| Opérations | Blé tendre | Blé dur | Orge | Maïs | Total | |
| Stock au 01-06-2014 | 17,5 | 2,2 | 1,2 | 2,0 | 22,9 | |
| Entrées dont | 25,6 | 3,0 | 2,4 | 14,3 | 45,3 | |
| + collecte | 13,7 | 0,1 | 0,2 | 0,0 | 13,9 | |
| + importation | 12,0 | 2,9 | 2,3 | 14,3 | 31,4 | |
| Total disponible | 43,2 | 5,1 | 3,7 | 16,3 | 68,2 | |
| Utilisation dont | 27,4 | 4,2 | 2,9 | 12,6 | 47,1 | |
| + industries | 27,4 | 4,2 | 0,5 | 8,7 | 40,8 | |
| + autres | 0,0 | 0,0 | 2,4 | 3,9 | 6,4 | |
| Stock fin mois | 15,8 | 0,9 | 0,8 | 3,6 | 21,1 | |
| Total emploi | 43,2 | 5,1 | 3,7 | 16,3 | 68,2 | |

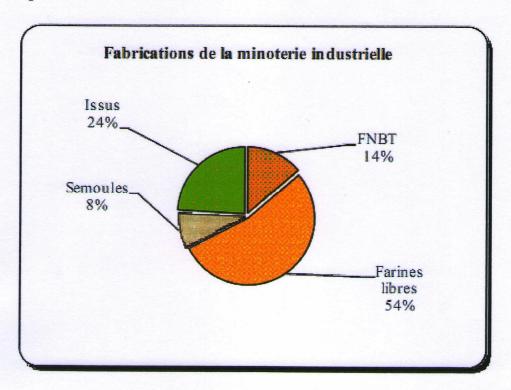
Transformation industrielle

| Transformation industrielle à fin décembre en Mqx | | | | | |
|---|-----------|------|------|--|--|
| Céréales | 2013/2014 | | | | |
| Blé tendre | 4,3 | 27,4 | 28,1 | | |
| Blé dur | 0,6 | 4,2 | 4,3 | | |
| Orge | 0,1 | 0,5 | 0,5 | | |
| Maïs | 1,3 | 8,7 | 7,7 | | |
| Total | 6,3 | 40,8 | 40,6 | | |

Depuis le début de la campagne 2014-2015, la transformation industrielle a atteint 40,8 Mqx, en augmentation de 0,5% par rapport au niveau de transformation à la même période de la campagne précédente.



A fin décembre 2014, la minoterie industrielle a écrasé 35% de blé tendre de production nationale. La fabrication des farines subventionnées (FNBT) est faite à hauteur de 88% du blé tendre de production nationale.



Les farines libres et les farines subventionnées représentent respectivement 54% et 14% des fabrications de la minoterie industrielle. Les semoules industrielles sont principalement fabriquées à partir du blé dur (90%) et d'orge (10%).

| Disponibilités des céréales à fin décembre en Mqx | | | | | |
|---|------------|----------|------|------|-------|
| Opérateurs | Blé tendre | Blé dur | Orge | Maïs | Total |
| Coopératives | 0,1 | . | 0,0 | 0,0 | 0,1 |
| Commercçants | 8,6 | 0,3 | 0,7 | 0,6 | 10,2 |
| Minoteries | 5,2 | 0,5 | 0,0 | 0,0 | 5,8 |
| Provendiers | - | - | 0,0 | 1,0 | 1,0 |
| Ports Maroc | 1,8 | 0,1 | - | 2,1 | 3,9 |
| Total | 15,8 | 0,9 | 0,8 | 3,6 | 21,1 |

Les stocks des céréales, détenus par les opérateurs déclarés à l'ONICL et ceux au niveau des silos portuaires ont atteint 21,1 mqx à fin décembre 2014.

MARCHE MONDIAL

Les prévisions de production mondiale toutes céréales confondues (blé et céréales secondaires) en 2014-2015 atteignent un record de 2.002 millions de tonnes. L'essentiel de l'augmentation concerne le maïs, y compris une réévaluation de la production historique en Argentine, mais il y a aussi des révisions à la hausse pour l'Union Européenne en blé et maïs et le Canada en blé. Par contre, la moisson de maïs aux Etats-Unis est revue à la baisse.

Estimations mondiales toutes céréales En millions de tonnes

| | 11/12 | 12/13 | 13/14 | 14/15 est. |
|---------------|-------|-------|-------|------------|
| Production | 1850 | 1793 | 2000 | 2002 |
| Echanges | 271 | 289 | 307 | 300 |
| Consommation | 1854 | 1818 | 1933 | 1973 |
| Stocks report | 380 | 335 | 402 | 432 |
| Var.an/autre | 4 | -25 | 67 | 30 |
| Pr. export. | 124 | 96 | 118 | 148 |

Source: CIC

BLE Estimations mondiales

En millions de tonnes

| | 11/12 | 12/13 | 13/14 | 14/15 est. |
|-----------------|-------|-------|-------|------------|
| Production | 695 | 655, | 713 | 717 |
| Echanges | 145 | 141 | 155 | 151 |
| Consommation | 698 | 677 | 695 | 708 |
| Stocks report | 191 | 169 | 187 | 196 |
| Var an/autre | -2 | -22 | 18 | 9 |
| Pr.exportateurs | 68 | 48 | 52 | 63 |

Source: CIC

Avec une consommation plus ou moins stationnaire, les stocks mondiaux pourraient se replier légèrement, à 189 millions de tonnes, principalement du fait des réductions par rapport aux niveaux d'ouverture élevés observés dans l'UE et la Russie.

A 150 millions de tonnes les échanges mondiaux en 2015-2016 ne devraient guère changer d'une année sur l'autre.

Les perspectives pour le blé d'hiver 2015-2016 restent globalement favorables dans l'hémisphère nord. Les récoltes aux Etats-Unis et en Russie ont parfois souffert d'un temps excessivement froid, alors que les conditions ont été globalement favorables dans l'UE, en Inde et en Turquie.

La production mondiale est provisoirement estimée à 701 millions de tonnes, un repli de 2% sur le record 2014-2015, mais 2% de plus que la moyenne sur cinq ans.

Soja : estimations mondiales En millions de tonnes

| | 11/12 | 12/13 | 13/14 | 14/15 est. |
|-----------------|-------|-------|-------|------------|
| Production | 241 | 272 | 284 | 312 |
| Echanges | 94 | 99 | 111 | 116 |
| Consommation | 254 | 267 | 281 | 300 |
| Stocks report | 23 | 28 | 31 | 42 |
| Var an/autre | -13 | 5 | 3 | 12 |
| Pr.exportateurs | 6 | 9 | 12 | 25 |

Source: CIC

La production mondiale de soja en 2014-2015 atteint un record de 312 millions de tonnes, en hausse de 10% par rapport à l'année précédente. Les inventaires de fin de campagne se hissent à un pic de 42 millions de tonnes, dont près de 25 millions chez les principaux exportateurs. En raison principalement d'une révision à la hausse pour la Chine, les échanges mondiaux atteignent 116 millions de tonnes, soit 5% de plus que l'an dernier.

Concernant les prix, dans un contexte de production mondiale en hausse, on note un recul dans le cas du soja. La crainte de voir une baisse des exportations des la région Mer Noire a contribué à la fermeté temporaire du blé, mais les valeurs se sont repliées à nouveau car les disponibilités ailleurs sont jugées bonnes.

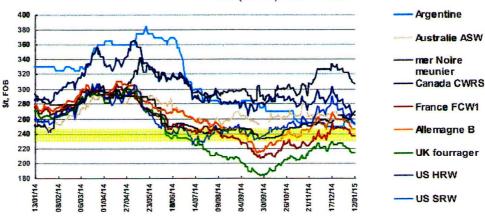
Monde - prix du blé tendre à l'exportation (départ)

Compétitivité prix origine FR

FR: 237 / 275 (N-1) DE: 246 / 280

Arg: 252 / 330

US (SRW): 254 / 260



Source: CIC, 13/01/15

Le maïs s'est orienté à la hausse pendant toute la période conforté par l'espoir d'une recrudescence des achats de la Chine, mais dernièrement l'attention est revenue sur les grosses disponibilités mondiales, ce qui a contribué à un repli général des prix.

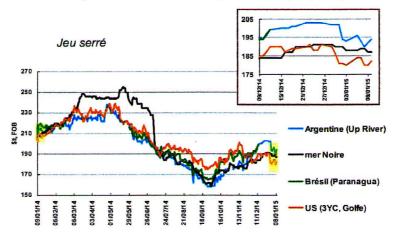
Maïs estimations mondiales

En millions de tonnes

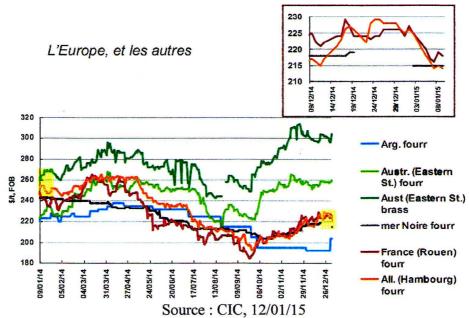
| | 11/12 | 12/13 | 13/14 | 14:15 est. |
|-----------------|-------|-------|-------|------------|
| Production | 875 | 865 | 991 | 992 |
| Echanges | 98 | 99 | 120 | 114 |
| Consommation | 875 | 883 | 947 | 973 |
| Stocks report | 130 | 132 | 175 | 194 |
| Var an/autre | 1 | 2 | 43 | 19 |
| Pr.exportateurs | 32 | 33 | 52 | 69 |

Source: CIC

Monde - prix du maïs à l'exportation (départ)



Monde - prix de l'orge à l'exportation (départ)



Toutes céréales : Résumé de l'offre et la demande

| | 11/12 | 12/13 | 13/14 | 14/15 | y/y |
|--------------------|-------|-------|--------|---------|---------|
| | | | (est.) | (fcast) | change |
| Opening stocks | 364 | 360 | 335 | 402 | + 20.0% |
| Production | 1,850 | 1,793 | 2,000 | 2,002 | + 0.1% |
| Total supply | 2,214 | 2,153 | 2,335 | 2,404 | +2.9% |
| Total use | 1,854 | 1,818 | 1,933 | 1,973 | + 2.0% |
| of which: Food | 625 | 630 | 645 | 656 | +1.7% |
| Feed | 797 | 777 | 844 | 870 | +3.1% |
| Industrial | 307 | 297 | 315 | 321 | +1.9% |
| Closing stocks | 360 | 335 | 402 | 432 | + 7.3% |
| major exporters a) | 124 | 96 | 118 | 148 | + 25.6% |
| Trade (Jul/Jun) | 271 | 269 | 307 | 300 | -2.3% |
| | | | | | |

a) Argentine, Australie, Canada, Etats-Unis, Kazakhatan, Russie, Ukraine, Union européenne

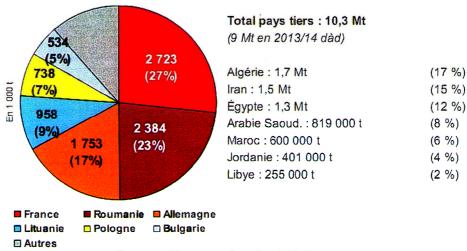
Indice des prix des céréales et des oléagineux du CIC (GOI)

| WE AND ASSESSMENT OF THE CONTRACT OF THE CONTR | GMR 451 | Change** | y/y change |
|--|---------|----------|---------------|
| IGC GOI | 215 | • 6.0% | - 13.7% |
| Wheat sub-Index | 213 | -5.7% | - 7.6% |
| Maize sub-Index | 190 | - 3.3% | - 14.8% |
| Barley sub-Index | 223 | -0.9% | - 7.1% |
| Rice sub-Index | 169 | -1.9% | - 4.2% |
| Soyabeans sub-Index | 207 | - 8.8% | - 19.8% |

[&]quot;Jan 2000=100, ""Changement par rapport au GMR 450

UE - exportations de blé tendre

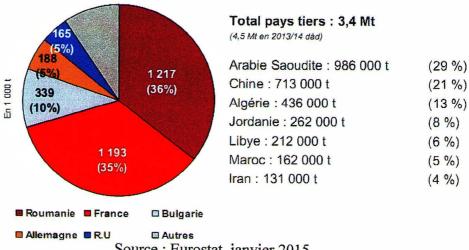
Stat. douanières sur les 4 premiers mois de la campagne 2014/15



Source: Eurostat, janvier 2015

UE - exportations d'orge

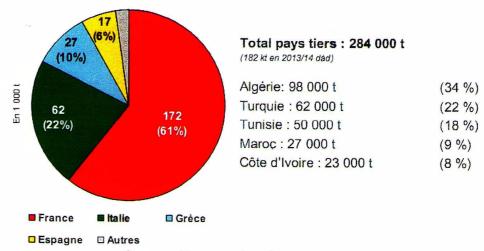
Stat. douanières sur les 4 premiers mois de la campagne 2014/15



Source: Eurostat, janvier 2015

UE - exportations de blé dur

Stat. douanières sur les 4 premiers mois de la campagne 2014/15



Source: Eurostat, janvier 2015

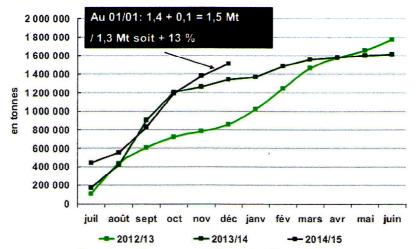
Céréales françaises : prix à l'exportation



Source: FranceAgriMer

Orges : cumul des embarquements vers les pays tiers depuis les ports français

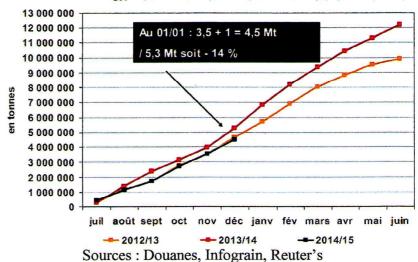
Au <u>01/01</u>: Chine (1 Mt / tot 13/14 à 0,1 Mt), Algérie (0,2 Mt), Maroc (0,2 Mt), Arabie Saoudite (0,1 Mt / tot 13/14 à 0,7 Mt)



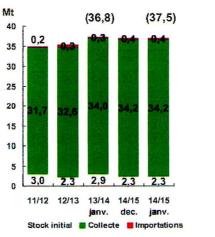
Sources: Douanes, Infograin, Reuter's

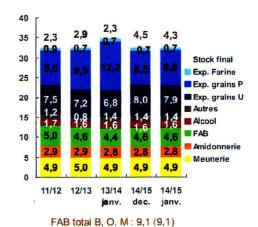
Blé tendre : cumul des embarquements vers les pays tiers depuis les ports français

Au $\underline{01/01}$: Alg (1,4 Mt / 2,7 Mt dad), Af sub-sah (1,1 Mt / 1,2 Mt), Egypte (0,8 Mt / 0,2 Mt), Maroc (0,3 Mt / 0,3 Mt), (...), Thai. (0,1 Mt)



France - bilan blé tendre





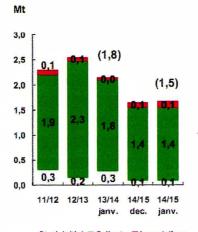
Prod - 22 kt, coll + 30 kt

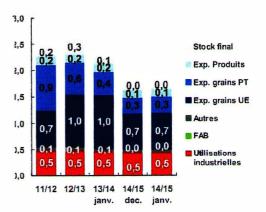
FAB inchangé; X UE: - 95 kt; X tiers + 300 kt (Egypte, euro); st fi - 210 kt

US / Cuba : quelles csq ?

Source: FranceAgriMer

France - bilan blé dur





Stock initial Collecte Importations

Prod + 3 kt, coll - 2 kt, M + 20 kt

X au 09/01 : UE : 470 kt réalisées ; tiers : 240 kt réalisées

St fi « virtuel » = 0

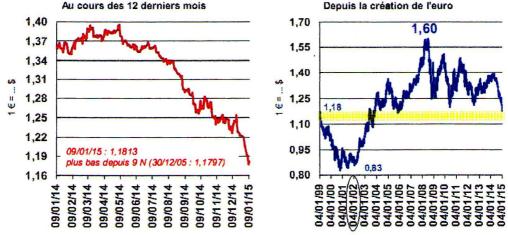
Source: FranceAgriMer

TAUX DE CHANGE EURO/DOLLAR/DIRHAM

Les anticipations divergentes de politiques monétaires mondiales ont stimulé la hausse du dollar de 15% de mai à décembre 2014. Le dollar se situe actuellement au dessus de sa valeur de long terme. Les spécialistes anticipent une poursuite de l'appréciation du dollar durant l'année 2015 avec une hausse contre un large éventail de devises et notamment un euro/dollar à 1,05 d'ici à la fin 2015. Les mêmes spécialistes prévoient une appréciation de la valeur du dollar d'environ 5% puis une stabilisation en 2016. Ils estiment que l'économie américaine continue de montrer des d'amélioration ce qui laisse fortement envisager un resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale américaine, ce qui entraînerait une hausse des taux d'intérêt et rendrait le dollar plus rémunérateur. Du côté européen, le rachat massif d'actifs par la BCE a pour effet de réduire la valeur de l'euro.

80% de la valeur du dirham est définie par celle de l'euro, et 20% seulement par celle du dollar. Aujourd'hui le dollar vaut 10,07 dirhams alors qu'un an auparavant il n'en valait que 8,07, soit une appréciation de 25%. Sur la même période, l'euro est passé de 11,25 dirhams à 10,68 soit une dépréciation d'un peu plus de 5%.

Taux de change euro / dollar



Avril 2014 euro « trop fort » : intervention BCE

Tx int : pol BCE / risque déflation, récession ou croiss mini # pol FED / croiss., emploi (CT) Persp assoupl quanti le 22/01 et élections législ. en Grèce le 25/01 (MT) persp de la parité €/\$ (horizon fin 2017 d'ap GS)

Lituanie 19ème membre zone euro

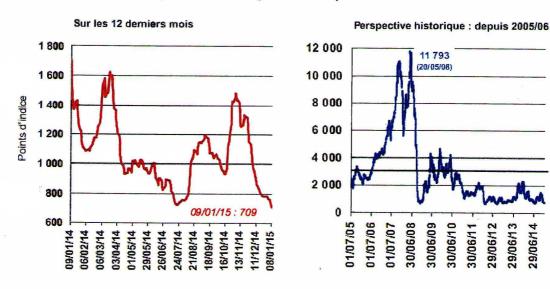
Source : BCE, 12/01/1

TAUX DE FRET (BALTIC DRY INDEX)

Le transport du vrac a été sensible aux fluctuations de la demande qui sont déterminées par les marchés asiatiques. Ainsi, les énormes stocks de minerais détenus par la Chine ont largement contribué à la chute des cours depuis les pics constatés durant l'hiver 2013-2014.

A cela s'ajoute, sur le plan de l'offre la poursuite des programmes de démantèlement. Actuellement la flotte des Capesizes et des Panamax de plus de vingt ans ne représente plus que 8% environ.

Taux de fret (Baltic Dry Index)



O/D bateaux, pétrole - ralentissement hivernal

Fav. aux échanges

Source : CIC, 12/01/15

LES IMPORTATIONS

Durant l'exercice écoulé (1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014) les importations marocaines des quatre principales céréales ont atteint 6.003.196 tonnes soit à peu près l'équivalent des importations de l'an dernier qui ont atteint 6.216.944 tonnes.

Les importations de blé tendre atteignent 2.999.850 tonnes contre 2.734.846 la campagne précédente; celles de blé dur 734.028 tonnes contre 1.116.970; celles du maïs 1.914.531 tonnes contre 1.754.728 et celles de l'orge 354.787 tonnes contre 610.371 tonnes.

Durant l'année civile 2014, les importations totales des quatre céréales ont atteint 7.125.933 tonnes réparties comme suit : blé tendre 3.806.154 tonnes; blé dur 691.709 tonnes ; maïs 2.213.853 tonnes et orge 414.271 tonnes.

Les importations nationales des dix dernières campagnes En millions de quintaux

| année | Blé tendre | Blé dur | orge [*] | maïs | total |
|---------|---------------|---------|-------------------|------|-------|
| 04/05 | 17,6 | 6,2 | 4,8 | 14,4 | 43,0 |
| 05/06 | 18,5 | 6,8 | 6,4 | 14,9 | 46,6 |
| 06/07 | 11,2 | 7,2 | 3,8 | 15,4 | 37,6 |
| 07/08 | 36,8 | 7,1 | 3,9 | 19,1 | 66,6 |
| 08/09 | 32,6 | 5,0 | 3,4 | 17,7 | 58,7 |
| 09/10 | 17,6 | 5,4 | 2,4 | 16,9 | 42,4 |
| 10/11 | 32,2 | 7,9 | 2,2 | 17,9 | 60,2 |
| 11/12 | 27,3 | 11,1 | 6,1 | 17,6 | 62,1 |
| 12/13 | 32,5 | 7,6 | 1,2 | 17,3 | 58,7 |
| 13/14 | 29,9 | 7,3 | 3,6 | 19,2 | 60,0 |
| Moyenne | 25,6 | 7,2 | 3,8 | 17,0 | 53,6 |

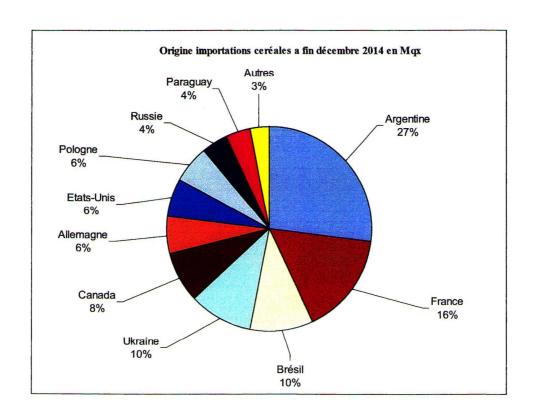
Source: ONICL

Le cumul des importations pour la campagne 2014-2015 (depuis juin 2014) a atteint 31,4 mqx.

| Importations de céréales à fin décembre en MQx | | | | | |
|--|--------|-----------|-----------|--|--|
| Céréales | déc-14 | 2014/2015 | 2013/2014 | | |
| Blé tendre | 1,9 | 12,0 | 1,3 | | |
| Blé dur | 0,2 | 2,9 | 3,5 | | |
| Orge | 0,1 | 2,3 | 1,4 | | |
| Maïs | 1,9 | 14,3 | 12,4 | | |
| Total | 4,0 | 31,4 | 18,6 | | |

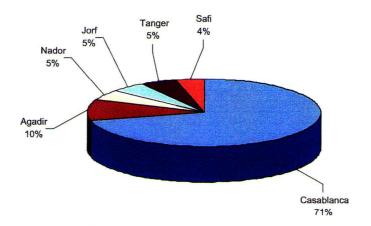
A fin décembre 2014, les importations des céréales proviennent de l'Argentine (27%), de la France (16%), du Brésil et de l'Ukraine (10%), du Canada (8%), de l'Allemagne, des Etats Unis et de la Pologne (6%) et de la Russie et de l'Uruguay (4%). Les origines des autres importations sont indiquées dans le tableau ci-contre.

| Origines des importations | | | | | en Mqx | |
|---------------------------|------|-----|------|------|--------|------|
| Pays | BT | BD | Orge | Maïs | Total | % |
| Argentine | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 8,4 | 8,4 | 27% |
| France | 2,7 | 0,3 | 2,0 | 0,0 | 5,0 | 16% |
| Brésil | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 3,2 | 3,2 | 10% |
| Ukraine | 3,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 3,1 | 10% |
| Canada | 0,0 | 2,4 | 0,0 | 0,0 | 2,4 | 8% |
| Allemagne | 1,9 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,9 | 6% |
| Etas Unis | 0,1 | 0,0 | 0,2 | 1,5 | 1,8 | 6% |
| Pologne | 1,8 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,8 | 6% |
| Russie | 1,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,2 | 4% |
| Paraguay | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,1 | 1,1 | 4% |
| Suede | 0,5 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,5 | 2% |
| Tchèque | 0,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,3 | 1% |
| Royaume unie | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,2 | 1% |
| Latvia | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,2 | 1% |
| Espagne | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,5% |
| Aruba | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,2% |
| Italie | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1% |
| Total | 12,0 | 2,9 | 2,3 | 14,3 | 31,4 | 100% |



Importations par ports

Le port de Casablanca a dominé le trafic céréalier durant l'exercice écoulé. Sa part dans les importations totales atteint 71 % (contre 84 % l'an dernier) suivi des ports d'Agadir avec 10 % (contre 7% l'an dernier), de Nador, Jorf et Tanger avec 5% chacun (contre 3 % l'an dernier) et de Safi avec 4 % (contre 3,8 % l'an dernier).



Les importations réalisées par les membres de la FNCL

La part des membres de la FNCL dans les importations globales enregistrées entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014 atteint 5.141.107 tonnes (soit 86% du total importé) contre 5.304.110 tonnes la campagne précédente, répartis entre 2.810.242 tonnes de blé tendre (93%) contre 2.559.920 tonnes, 540.648 tonnes de blé dur (82%) contre 914.428 tonnes, 316.370 tonnes d'orge (92%) contre 562.436 tonnes et 1.473.848 tonnes de maïs (72%) contre 1.267.326 tonnes.

Importations totales et part membres FNCL du 01.07.13 au 30.06.14 En tonne

| Céréale | TOTAL | Part FNCL | % FNCL |
|------------|-----------|-----------|--------|
| Blé tendre | 2.999.850 | 2.810.242 | 86% |
| Blé dur | 734.028 | 540.648 | 74% |
| Orge | 354.787 | 316.370 | 89,2 |
| Maïs | 1.914.531 | 1.473.848 | 77% |
| Total | 6.003.196 | 5.141.107 | 86% |

Source: ONICL

La part des membres de la FNCL dans les importations des quatre principales céréales durant l'année civile 2014 a atteint 6.008.636 tonnes (84,3 % du total importé) réparties comme suit : blé tendre 3.515.586 tonnes (92,3%); blé dur 508.555 tonnes (73,5%), orge 355.317 tonnes (85%) et maïs 1.629.178 tonnes (73,6%).

Importations totales et part membres FNCL année civile 2014 en tonne

| céréale | total | Part FNCL | % |
|------------|-----------|-----------|------|
| Blé tendre | 3.806.154 | 3.515.586 | 92,3 |
| Blé dur | 691.709 | 508.555 | 73,5 |
| Orge | 414.217 | 355.317 | 85,8 |
| Maïs | 2.213.853 | 1.629.178 | 73,6 |
| Total | 7.125.933 | 6.008.636 | 84,3 |

Source: onicl

TRANSIT PORTUAIRE

La FNCL a tenu une série de réunions avec les responsables du ministère de l'Equipement, l'ANP, Marsa Maroc et la Sosipo.

L'Objectif est d'alerter ces responsables sur la gravité de la situation au port de Casablanca qui connaît un engorgement sans précédent, de faire un diagnostic aussi objectif que possible des causes de cet engorgement et de proposer des solutions pour le réduire et en atténuer les effets.

Lors de ces réunions il est apparu que les responsabilités sont partagées entre l'Administration, les terminaux céréaliers et les importateurs.

En effet, parmi les principales causes identifiées de cette situation figurent : la réforme portuaire en elle-même, les défaillances de certaines administrations, la concentration des importations sur une courte période, l'augmentation continue des importations de produits destinés à l'alimentation animale, le manque de performance des terminaux, les difficultés soulevées par les cargaisons mixtes, le manque de moyens de transport routiers, la gestion des navires appartenant à plusieurs importateurs et le non respect de la réglementation portuaires par certains importateurs.

Pour dépasser cette situation, la FNCL s'est dite disposée à demander à ses membres de fournir des efforts accrus en matière de capacités d'évacuation et de renforcement des sanctions contre les importateurs ne respectant pas les règles au détriment de leurs concurrents et de la communauté portuaire dans son ensemble, mais, en contrepartie, l'ANP et les terminaux céréaliers devront de leur côté prendre les décisions qui s'imposent pour améliorer leurs performances et optimiser leurs outils.

La FNCL s'est engagée à faire des propositions concrètes dans ce sens après consultation de ses membres. Ce qu'elle a fait.

L'accord des membres de la Fédération s'est fait sur le constat que la situation actuelle est structurelle car elle la conséquence directe de la réforme portuaire qui a amputé le port de plusieurs quais au profit notamment des conteneurs au moment où on assiste à une explosion du trafic vrac.

Les propositions suivantes ont été retenues :

- 1. Le travail du 3ème shift devra être obligatoire. L'ANP devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'il soit effectif (notamment la présence d'un douanier pendant tout le shift).
- 2. Les navires devront s'annoncer obligatoirement 72 h avant l'arrivée en rade.
- 3. Les cadences d'évacuation devront être portées à 1500 T pour la Sosipo, 2500 T pour Marsa Maroc et maintenues à 2000 T pour Mass. Ces cadences s'appliquent par navire céréalier quel que soit le nombre des propriétaires de sa cargaison.
- 4. Les changements de commande de poste dûment justifiés devront être autorisés pour permettre une utilisation optimale des disponibilités.
- 5. Les navires sanctionnés perdent leur priorité et ne peuvent accoster de nouveau que s'ils disposent de 100 % des documents requis (au lieu de 50% lors du 1^{er} accostage).
- 6. Les cargaisons des navires mixtes sont considérées comme céréales ou aliments simples si l'un des deux produits atteint ou dépasse 75%. Les cadences d'évacuation des navires d'aliments simples sont fixées à 2000 T si la taille du navire est égale ou inférieurs à 18.000 T.
- 7. Les conventions ANP/FNCL devront être améliorées à Casablanca en demandant un 3éme quai banalisé, et en réduisant à 4 la clause des 5 navires en attente ; et à Jorf en la réduisant à 2 navires au lieu de 3.

Enfin, il est souligné que les engagements de la Fédération cidessus sont subordonnés à l'application par l'ANP et les autres terminaux céréaliers des engagements qui les concernent.

Réunions avec le Ministre de l'Equipement

A la demande des associations de transporteurs, une réunion s'est tenue au mois de décembre 2014 à Rabat avec le ministre de l'Equipement. La FNCL a été invitée à cette réunion.

Les doléances des transporteurs ont concerné essentiellement l'insuffisance et le mauvais fonctionnement des ponts-bascules, les lenteurs dans les opérations de contrôle par les services de douane, l'absence de bureaux au port pour les compagnies de transport et l'absence de sanitaires.

L'insuffisance des ponts-bascules est due essentiellement au manque de personnel des douanes. Le ministre a demandé au représentant des douanes de prendre les mesures nécessaires, le ministère de l'Equipement étant disposé à prendre à sa charge les salaires des personnels nécessaires.

Les contrôles douaniers des poids sont faits manuellement par inscription sur un registre ce qui nécessite en moyenne 5 à 6 minutes par camion et ralentit considérablement le flux. Les transporteurs ont cité l'exemple d'autres ports marocains, comme Agadir, où ce contrôle se fait à la sortie des camions. Le ministre s'est étonné que ce contrôle soit le seul à ne pas être informatisé en collaboration avec les terminaux céréaliers. Les douaniers se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

Pour plus de célérité, les transporteurs ont préconisé l'installation de matériel de pesage moderne au niveau des bennes. Le ministre s'est engagé à en étudier la faisabilité.

Un espace sera réservé pour l'installation provisoire au port de bureaux pour les compagnies de transport.

Des sanitaires seront installés.

Dans son intervention, la FNCL a souligné que les problèmes soulevés par les transporteurs sont certes importants, mais ils restent secondaires par rapport aux problèmes structuraux que connaît le port et qui se sont aggravés depuis 2009. En réponse, le ministre s'est engagé à tenir rapidement une réunion avec la FNCL pour traiter tous les problèmes de fond et parvenir à leur solution. En préparation de cette rencontre, le Directeur de la Fédération a tenu

deux réunions de travail avec le conseiller du Ministre chargé de ce dossier lors desquelles il lui a fait un exposé sur les causes des difficultés que connaît le transit céréalier portuaire.

Observatoire de la compétitivité des ports marocains

Dans le cadre de la poursuite des travaux de l'étude pour la conception, la réalisation et la mise en place de l'Observatoire de la compétitivité des ports marocains, une réunion du comité de pilotage de cette étude a été tenue au mois de février dernier avec le ministre de l'Equipement, du transport et de la logistique.

Lors de la réunion, il a été notamment rappelé que la réalisation de cette étude est structurée autour de quatre phases essentielles :

- Finalisation du concept de l'observatoire ;
- Conception et formalisation détaillée de l'observatoire ;
- Mise en place de l'observatoire au niveau de quelques sites portuaires pilotes ;
- Organisation d'un séminaire pour la présentation de l'observatoire.

Dans la présentation des premières phases de ce projet, le bureau chargé de l'étude a mis en exergue les principaux points suivants :

- Une approche silos pour le suivi de la performance portuaire et un manque de coordination entre les différents intervenants portuaires;
- L'absence d'un référentiel partagé entre les différents acteurs ;
- Un manque de données fiables et précises concernant la performance portuaire.

Sur la base de ce constat et des attentes des différents dépositaires d'enjeux, et en tenant compte d'un benchmark du système de suivi de la performance portuaire, le consultant a proposé un positionnement de l'OCPM à travers la définition de la vision de l'observatoire, de sa mission et de ses objectifs stratégiques.

En termes de vision, l'OCPM se positionne en tant que facilitateur et catalyseur de la compétitivité des ports marocains et une source d'amélioration durable de la performance portuaire.

En ce qui concerne la mission de l'observatoire, elle s'articule selon les préconisations du cabinet autour de la collecte, la mise en forme,

l'analyse, l'interprétation et la diffusion des données et des informations relatives aux ports et à leur environnement pour aider à la prise de décision en matière de compétitivité des ports marocains.

Le consultant a présenté le deuxième axe concernant les premières phases de l'étude qui traite du contenu de l'OCPM. A ce titre, le consultant a présenté la démarche adoptée pour la sélection des indicateurs de la performance portuaire, basée sur l'analyse de ces indicateurs selon les deux axes: pertinence et faisabilité. Les différents indicateurs ont été classés en indicateurs principaux qui peuvent être déclinés en indicateurs de support ou agrégés en indicateurs globaux au niveau d'un terminal, d'un port ou au niveau national.

Les conclusions des premières étapes de l'étude ont été entérinées par le comité de pilotage qui a insisté sur la nécessité de continuer à adopter une approche collaborative dans la réalisation des prochaines étapes :

- La définition et la mise en place d'une charte de fonctionnement de l'observatoire ;
- Le déploiement sur le plan opérationnel des indicateurs de l'observatoire au niveau du site pilote du port de Casablanca.

Evaluation de la réforme portuaire

L'Agence Nationale des Ports a lancé une étude portant sur l'évaluation des retombées et impacts de la réforme portuaire introduite en 2006 par la loi 15/02. Lors de la réunion de lancement de cette étude, il a été convenu que cette évaluation devra se dérouler dans la concertation totale avec tous les intervenants dans le secteur portuaire en vue d'identifier les perceptions des usagers portuaires à l'égard de cette réforme, opérer les réajustements nécessaires et entreprendre les actions en phase de chantiers.

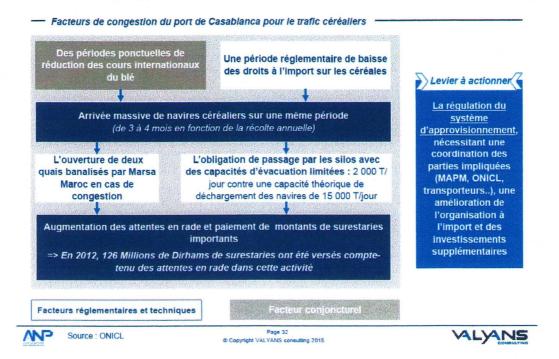
Dans le cadre de la poursuite des travaux de cette étude, une réunion du comité de pilotage s'est tenue au mois de février dernier sous la présidence du ministre de l'Equipement pour entériner les premiers résultats de l'étude et pour valider les grandes orientations pour la réalisation des étapes suivantes.

En synthèse, l'étude constate que la réforme a permis de mettre en place les bases et les fondements pour le développement portuaire national des prochaines décennies. L'implémentation de la réforme a permis d'engager le secteur portuaire dans une nouvelle dynamique avec l'amélioration des infrastructures portuaires, de la qualité de service, de la compétitivité de la manutention et des conditions de sécurité et de sûreté.

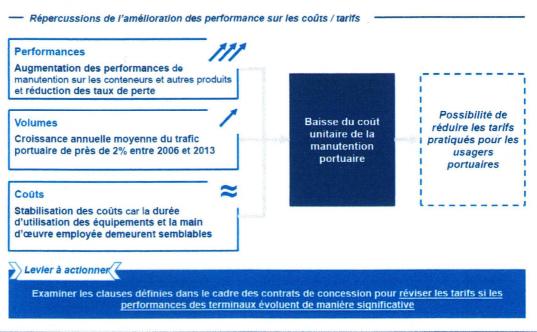
L'étude préconise cependant :

- Un renforcement de la mobilisation et de la coordination des différents acteurs de la communauté portuaire
- La régulation des systèmes d'approvisionnement en produits stratégiques, céréales et hydrocarbures ;
- Une régulation de la tarification des concessionnaires permettant de transformer les gains de productivité en gains économiques au profit de l'usager portuaire.
- Une régulation de la tarification des concessionnaires permettant de transformer les gains de productivité en gains économiques au profit de l'usager portuaire.

La fluidité du transit pour les céréales, pénalisée par la politique nationale sur les importations de céréales et par les capacités d'évacuation limitées des silos, reste à améliorer



En matière de tarification, l'amélioration des performances doit pouvoir se traduire par une réduction des coûts pour l'usager portuaire, et à terme pour le consommateur final



Page 34

© Copyright VALYANS consulting 2015



RELATIONS FNCL/ONICL/MAPM

ACCORD CADRE PROJET DE REFORME DE LA FILIERE CEREALIERE

La FNM et la FNCL ont fait, en 2010, une proposition conjointe garantissant l'utilisation de la production nationale de blé tendre collectée en contrepartie d'un régime d'importation donnant la visibilité nécessaire aux opérateurs pendant toute la campagne.

Le système actuel de commercialisation du blé tendre ayant montré ses limites, cette proposition vise à démontrer aux Pouvoirs publics l'intérêt de l'abandonner et de lui substituer un nouveau régime de commercialisation prenant en compte les intérêts de toutes les composantes de la filière ainsi que ceux des consommateurs et de l'Etat.

C'est dans cet objectif que la FIAC a confié au bureau d'études Harris l'élaboration d'un nouveau projet. Les termes de référence de cette étude rappellent qu'elle doit porter sur les alternatives d'optimisation des conditions de commercialisation du blé tendre de production nationale ou importé en tenant compte des facteurs suivants :

- L'importance que représente la filière céréalière sur le plan socio-économique et la place plus particulière du blé tendre dans l'approvisionnement du pays ;
- La prise en compte des principaux axes du Plan Maroc Vert dans toute stratégie visant l'optimisation des circuits de commercialisation :
- La prise en compte et l'évaluation des mesures prises annuellement par les autorités pour assurer l'écoulement de la production nationale de blé tendre ;
- L'évaluation du coût exorbitant supporté par les principaux protagonistes induit par un régime de commercialisation des céréales ne répondant aux attentes des producteurs et des transformateurs ;
- La prise en compte des alternatives proposées par la FNM et la FNCL concernant l'engagement d'utilisation de la collecte

nationale en contrepartie d'un accès permanent aux marchés internationaux des céréales.

Après avoir été validé par les différentes composantes de la filière, le projet élaboré par le bureau d'études a été présenté au ministre de l'Agriculture qui l'a agréé sous la forme d'un accord cadre entre la FIAC d'une part, et les ministères concernés d'autre part : Agriculture, Intérieur, Affaires générales et Finances.

Projet d'accord-cadre

L'accord-cadre s'inscrit dans les orientations du Plan Maroc Vert et dans le Contrat Programme couvrant la période 2009-2020.

Il s'inscrit également dans « la volonté de l'Etat et des professionnels de poursuivre le processus de libéralisation de la filière pour asseoir les conditions favorables au développement d'un secteur privé compétitif et efficient capable de garantir l'approvisionnement du pays dans les meilleures conditions ».

Les aspects techniques de l'accord-cadre

L'accord préconise un système d'intervention mais dans lequel la garantie du débouché de la production nationale de blé tendre est assurée non pas par l'Etat mais par les industriels utilisateurs à travers des options de vente cautionnées (OVC).

Le prix est prédéfini selon un grading en trois qualités.

Pour le bénéficiaire, les OVC sont un droit de vente et non pas une obligation et constituent de ce fait une assurance de débouché valable pour une période prédéterminée.

Pour le garant, les OVC sont une obligation d'achat dès que le bénéficiaire notifie et présente un blé conforme à la qualité convenue durant la période de notification. L'obligation du garant est matérialisée par une caution bancaire mise à la disposition du bénéficiaire chez l'ONICL.

Pour chaque campagne, le volume d'achat garanti est fixé à 7 millions de quintaux. Dans le cas où la production dépasserait les 50 millions de quintaux, ce volume serait revu à la hausse en concertation entre le ministère de l'Agriculture et la FIAC.

Un comité restreint regroupant des représentants de l'ONICL et de la FIAC a été chargé d'étudier et finaliser tous les aspects techniques de la mise en œuvre du nouveau système proposé en vue de la signature de l'accord cadre par les différents ministres concernés et sa mise en pratique pour la campagne 2015-2016.

Le travail de ce comité porte essentiellement sur les points suivants :

- le système de garantie : obligation, volontariat ou incitation ? liste des garants, clé de répartition, modalités de gestion des garanties, règles de répartition et d'affectation des options entre les bénéficiaires etc.
- Les modalités d'exécution des OVC : date et cadences de livraison, modalités de paiement, défaillance...
- La qualité : définition des grades, contrôle de la qualité (lieu, par qui ?...).

Lors des discussions du comité, des divergences importantes sont apparues entre le comité et l'ONICL sur certains points tels que l'implication des agriculteurs, le montant de la caution ou la répartition géographique des lots concernés par les OVC. Ces points seront tranchés par le ministère de l'Agriculture.

Alors que l'objectif était de mettre en œuvre ce projet dès la campagne 2015-2016, il apparaît désormais difficile de respecter ce délai malgré tous les efforts déployés et la multitude de réunions qui lui ont été consacrées aussi bien avec l'Administration qu'au sein des opérateurs.

Controverse sur la qualité du blé tendre importé

En raison de mauvaises conditions climatiques, la qualité du blé tendre importé de certaines origines, notamment française, a suscité quelques craintes. La FIAC a alors alerté le ministre de l'Agriculture sur le risque d'importation de blé tendre non panifiable.

Le Ministre a demandé à l'ONICL de mener une enquête sur cette qualité et d'étudier les mesures administratives permettant d'empêcher l'importation de blé ne répondant aux normes du blé meunier..

C'est dans ce cadre qu'à la demande très urgente de l'ONICL, la FNCL a tenu une réunion avec les responsables de l'Office.

Lors de cette réunion le Président de la FNCL a fait un exposé sur les critères qualitatifs en vigueur dans le commerce international du blé. Le débat s'est ensuite engagé sur les solutions pouvant être adoptées pour assurer la conformité du blé importé. L'ONICL a proposé de mettre à contribution l'ONSSA pour assurer cette protection. La FNCL n'est en principe pas opposée à cette implication mais, par contre, elle considère que le seul critère pouvant être retenu pour disqualifier un blé meunier est celui du hagberg. En référence aux normes algériennes et tunisiennes elle propose de le fixer à 220 avec une tolérance de 20 à 30 points conformément aux normes internationales. L'ONICL pour sa part préconise un hagberg à 200 avec une tolérance de plus ou moins 10%.

Une réunion a ensuite été programmée regroupant la FIAC, l'ONICL et l'ONSSA. En prévision de cette réunion, la FNCL a réuni son bureau pour définir la position officielle de la fédération.

Lors de cette réunion tripartite, la FNCL a exprimé sa position officielle et insisté sur le fait que le commerce étant libre, l'objectif premier des décisions qui seraient adoptées exceptionnellement pour une durée déterminée est de donner un signal fort aux opérateurs pour les dissuader d'importer des blés non panifiables.

Après discussion, l'accord s'est fait sur les points suivants :

- 1. le contrôle sera fait par les services de l'ONSSA.
- 2. le contrôle se limitera à la période du 1^{er} octobre 2014 au 31 mai 2015.
- 3. Le contrôle se fera sur une base documentaire.
- 4. La sanction pour les cargaisons non-conformes est soit le refoulement soit la dégradation en feed par coloration dont la procédure reste à fixer.

Le seul point qui n'a pas fait l'objet d'accord entre la FNM et l'ONICL est celui du taux de hagberg : l'ONICL, pour de nombreuses raisons (liées notamment à la sécurité

d'approvisionnement du pays), veut le fixer à 200 alors que la FNM veut le porter à 220.

La FNCL a proposé de fixer ce taux à 210 mais pour éviter tout blocage elle a accepté le taux de 200. La FNM a maintenu sa position de 220.

Finalement la réglementation en vigueur a été maintenue sans aucun changement.

visibilité

Pendant que les discussions se poursuivent sur l'adoption du projet d'optimisation de l'approvisionnement en blé tendre, les opérateurs font toujours face à l'épineux problème de la visibilité. Comme souvent dans les années précédentes, la FNCL a du de nouveau alerté l'ONICL et le ministère de l'Agriculture sur l'inquiétude de ses membres concernant l'approvisionnement du pays en blé tendre jusqu'à la fin de la campagne au mois de mai.

En effet, à la fin du mois de janvier 2015, ceux-ci ne disposent d'aucune visibilité quant au traitement qui sera réservé aux contingents prévus dans les ALE Maroc-UE et Maroc –USA, ni sur la suspension ou le maintien des droits de douane et à quel taux.

Cette situation engendre d'énormes risques qui obligent les opérateurs à surseoir à toute importation de blé tendre ce qui pourrait perturber gravement l'approvisionnement normal du pays en cette denrée de première nécessité.

Autres conséquences de cette situation d'attente :

- l'augmentation des prix sur le marché mondial lorsque les importateurs marocains sortiront en masse ce qui pourrait porter le prix du blé tendre départ port marocain au-delà des limites acceptables;
- la concentration des importations sur une courte période entraînant engorgement portuaire et surestaries coûteuses.

REFORMES CPS ONICL

CPS importations

En application des nouvelles règles sur les marchés publics, l'ONICL a introduit des modifications sur le CPS relatif aux importations. Les principales modifications sont les suivantes :

- Certains documents exigés sont désormais inscrits dans le règlement de la consultation au lieu du CPS.
- Une caution provisoire est instaurée.
- Un acte d'engagement est exigé.
- Les transferts (appelés sous-traitance) sont plus difficiles à réaliser.
- Le paiement de la prime est simplifié.
- En cas de changement de droits de douane après adjudication, l'adjudicataire peut toujours renoncer à la réalisation mais il doit exprimer par écrit ce renoncement.
- L'Onicl, pour éviter le dépassement du contingent (400.000 tonnes cette campagne) en cas de réalisation des +10% autorisés, limitera l'appel d'offre à 360.000 tonnes.

CPS FNBT

Toujours dans l'objectif de s'adapter aux nouvelles règles sur les marchés publics, l'ONICL a introduit des modifications sur le CPS relatif aux appels d'offres FNBT. Les principales modifications sont les suivantes :

- Introduction d'une caution provisoire obligatoire. Cette caution est acquise à l'ONICL si, après acceptation de l'offre, le dossier n'est pas complété. Les pièces manquantes ne sont réclamées que pour les offres admissibles.
- Il n'y a plus de tolérance pour les dossiers incomplets lors de l'ouverture des plis.
- Jusqu'à la fin du mois de mai 2015, les documents échus (CNSS et fisc) doivent être renouvelés. Pour la campagne prochaine les pièces déposées seront valables toute l'année.

- L'offre de prix est « différenciée » +/- 258,80 dh/ql.
- En cas d'offres égales, la commission procédera à un tirage au sort de l'adjudicataire.
- Les offres sont valables 25 jours.
- En cas de sous-traitance la responsabilité de l'adjudicataire est toujours engagée.
- En cas de transfert opéré à la demande de l'ONICL, une nouvelle formule de calcul du transport et introduite.

Une campagne d'explication et de sensibilisation au nouveau CPS a été menée par l'ONICL à Fès et Marrakech. La FNCL a participé à celle de Fès.

ONSSA

Contrôle des céréales à l'importation par l'ONSSA

Projet de procédure ONSSA

L'ONSSA a soumis pour avis à la FNCL un projet de révision de la procédure de contrôle à l'importation des céréales destinées à l'alimentation humaine. Après avoir été diffusé à l'ensemble des membres de la Fédération pour observations éventuelles, le projet a été débattu par le Bureau de la Fédération.

Après discussion approfondie, le Bureau estime positive la décision de l'ONSSA de mettre à jour la réglementation en vigueur, mais il considère que ce projet comporte des lacunes et des imprécisions qui font supporter de graves risques aux importateurs.

C'est le cas notamment pour les OGM, l'absence de critères et de normes précises, des modalités de refus d'une cargaison et ses conséquences, l'absence de démarcation entre les critères obligatoires concernant les aspects phytosanitaires et les données qui ne sont fournies qu'à titre d'information, la liste des documents à fournir, les recours de l'importateur en cas de non-conformité ou de non admission etc.

Toutes ces observations ont été communiquées à la direction générale de l'ONSSA qui s'est engagée à organiser une réunion avec la FNCL pour en débattre avant l'adoption du texte final.

Prélèvements en rade

Après plusieurs années de tergiversations, l'ONSSA a donné son accord pour que des prélèvements sur rade soient réalisés par des sociétés privées.

Suite a cet accord, la FNCL a tenu des réunions avec la DCQ (direction du contrôle de la qualité) à l'issue desquelles cette dernière a donné son feu vert pour la mise en œuvre de la procédure de prélèvement des échantillons sur rade.

Ensuite la Fédération a finalisé un accord avec la Société FIRTEP (seule société ayant obtenu une autorisation à cet effet) précisant les modalités et les tarifs de son intervention.

Malheureusement, après quelques essais, cette société a cessé son activité faute de disposer des moyens humains et logistiques indispensables pour effectuer les prélèvements.

OFFICE DES CHANGES

L »office des Changes, en parallèle avec la révision de « l'instruction générale des opérations de change » a élaboré un nouveau projet de circulaire réglementant les opérations de couverture contre les risques de fluctuation des prix des matières premières.

La circulaire actuellement en vigueur fait l'objet d'une lecture très restrictive de la part de l'Office des Changes ce qui donne lieu à des divergences d'interprétation et des litiges avec les opérateurs. Cela a été le cas pour plusieurs membres de la FNCL qui ont subi des contrôles des services de l'Office des Changes concernant notamment la couverture sur les marchés à terme.

La Fédération les a réunis en présence d'un conseiller du Bureau d'études Harris. Lors de la réunion, les membres ont appris que l'Office des Changes avait confié à un bureau de la place l'élaboration d'une étude pour réévaluer les textes réglementaires réunis dans l'Instruction Générale. Cette étude est déjà achevée et l'Office a tenu une réunion à la CGEM pour exposer le projet de nouvelle mouture de l'instruction générale qui en est inspirée.

A la demande de la FNCL, l'Office des Changes lui a communiqué à titre confidentiel le projet de circulaire relative à la couverture contre les risques financiers pour avis. En retour, la FNCL a élaboré un contre-projet prenant en compte l'évolution mondiale dans ce domaine et des spécificités des importations de céréales et oléagineux, notamment les achats et ventes à prime.

Le projet a été adressé à l'Office des Changes qui s'est engagé à le débattre dans une réunion à programmer avec la FNCL.

Séminaire de formation

En collaboration avec France export céréales, la FNCL a organisé Les 13 et 14 octobre 2014 un séminaire de formation intitulé : « les outils des marchés céréaliers : dérivés et futurs » auquel elle a invité des représentants de l'Office des Changes pour les sensibiliser davantage aux questions abordées ci-dessus.

PROJET DE LOI SUR LE COMMERCE EXTERIEUR

Le ministère du Commerce extérieur a élaboré un nouveau texte sur le commerce extérieur en remplacement de la loi 13/89 en vigueur depuis 1992.

Le nouveau projet, tout en continuant de s'inscrire dans le principe de la libéralisation des échanges, intègre des dispositions supplémentaires en matière de restriction au commerce et de protection de la production nationale conformes aux engagements internationaux du Maroc mais qui n'étaient pas prévues dans la loi 13/89.

Une journée d'information a été consacrée à la présentation et la discussion de ce projet à la CGEM en présence des représentants du ministère du Commerce extérieur.

La FNCL, présente à cette journée, a fait part de ses observations sur certaines dispositions du projet. En voici les principales :

Produits agricoles, articles 9-10-13 et 14 Equivalents tarifaires :

- Prix intérieur : en l'absence de données objectives fiables reconnues, ce prix sera très difficile à déterminer.
- Prix extérieur : en matière de céréales les prix fluctuent d'une heure à l'autre. Adopter la période de référence 1986-1988 (sur quelle base cette période a-t-elle été retenue ?) n'a aucun sens concernant par exemple le blé (passé en 2007 de 240 \$ à 1060 \$ la tonne en l'espace de deux semaines !!).
- L'application aux céréales d'un équivalent tarifaire supplémentaire ne doit être décidée qu'après un délai minimum d'un mois après information des importateurs (c'est le délai habituel pour une importation d'origine USA ou pays d'Amérique latine par exemple).

Registre des opérateurs, articles 18 et 19 :

Il s'agit d'un retour à l'ancien système. La Fédération en comprend les raisons mais elle craint la lourdeur et les entraves administratives concernant l'inscription à ce registre et son renouvellement.

FONCTIONNEMENT INTERNE

Régulièrement, et chaque fois que nécessaire la FNCL a réuni ses instances et ses adhérents pour recueillir leurs points de vue et prendre collectivement les décisions utiles concernant ses activités et ses relations avec ses partenaires.

Le bref aperçu ci-après qui donne une idée plus précise de ces activités démontre une nouvelle fois l'importance des participations de la Fédération aux travaux des instances dont elle est membre, telles que la CGEM ou la FIAC, et les efforts déployés par une infime minorité de ses membres, malgré les engagements pris lors des assemblées générales par tous les adhérents de s'impliquer davantage dans le travail associatif.

Bref aperçu des activités de la FNCL durant l'exercice écoulé

25.03.14: Réunion de la FIAC avec Mr le Ministre de l'Agriculture pour la présentation de l'étude sur l'optimisation de l'approvisionnement en blé.

26.03.14: Réunion d'information à la CGEM de la « commission ALE » consacrée aux négociations de l'ALECA entre le Maroc et l'UE.

28.03.14 : Réunion du CNE CGEM (Conseil national de l'entreprise).

01.04.14 : Réunion au port de Casablanca avec le Commandant du port.

02.04.14: Réunion FNCL avec les représentants de la société FIRTEP autorisée par l'ONSSA à effectuer les prélèvements d'échantillons pour analyse.

03.04.14: Entretien filmé du Directeur de la FNCL avec 2M au siège de la Fédération. Sujets abordés : la situation des importations de blé et l'état de l'approvisionnement (entretien diffusé le soir même).

Réunion du Conseil d'administration de la FNCL issu de l'AGO du 27.03.14

Dîner FNCL-FNM avec le staff de France Export Céréales

04.04.14: Réunion du Conseil d'administration de la FIAC.

08.04.14 : Réunion avec les représentants de la Banque Mondiale.

09.04.14: Entretien avec le représentant du ministre de l'Equipement sur les difficultés portuaires du transit céréalier.

14.04.14: Finalisation et signature de la convention FNCL-FIRTEP pour le prélèvement d'échantillons au port.

14.04.14: Réunion FIAC/ONICL pour discuter différents aspects de l'étude concernant l'optimisation de l'approvisionnement en blé.

17.04.14 : Réunion du Bureau de la FNC

21.04.14: Déjeuner de travail des Présidents de Fédérations de la CGEM consacré à la situation économique du pays.

22.04.14 : Journée d'information de la FIAC à l'IFIM.

23.04.14 : Participation aux assises de l'Agriculture à Meknès.

23.04.14: Diner avec le Président, le Directeur Général et le Directeur de France Export Céréales à Fès.

24.04.04: Participation à l'inauguration officielle du SIAM.

25.04.14 : Rédaction et remise du rapport moral de la FNCL pour l'assemblée générale de la CGEM.

28.04.14 : Réunion de travail avec le Bureau chargé de réaliser l'étude sur l'impact de la réforme portuaire commanditée par le ministère de l'Equipement et l'ANP.

29.04.14 : Réunion au ministère du Commerce extérieur à Rabat pour faire le bilan d'étape des négociations entre le Maroc et l'ALECA (Accord de libre échange complet et approfondi avec l'UE)

12.05.14 : Réunion de la commission nationale du recours fiscal à Rabat.

13.05.14 : Réunion FNCL/Office des Changes

14-15 et 16.05.14 : Participation à la bourse annuelle du blé dur à Sète.

19.05.14 : Réunion de la commission nationale du recours fiscal à Rabat.

19.05.14 : Réunion du Conseil d'administration de la CGEM.

19.05.14: Réunion FIAC.

20.05.14 : Réunion de la Commission locale du recours fiscal à Fès.

27.05.14: Réunion FIAC

28.05.14 : Réunion des membres de la FNCL. Ordre du jour : Projet d'accord cadre.

03.06.14 : Réception à la FNCL de la délégation française des coopératives du groupe Carré

11.06.14: AGO CGEM

11.06.14 : Réunion du Bureau de la FNCL.

12.06.14 : Réunion à la CGEM avec l'Office des Changes.

12.06.14 : Réception d'une délégation japonaise.

19.06.14

Réunion à la CGEM avec l'Office des Changes.

23.06.14: Réunion ONICL/FNCL à Rabat.

24.06.14: Réunion à la DDFP à Rabat.

25.06.14 : Participation à la conférence du HCP à Casablanca.

26.06.14 : Participation à l'INRA à Rabat au séminaire sur les légumineuses.

26.06.14: Réunion ONICL à Rabat

27.06.14 : Réunion des membres de la FNCL

30.06.14: Réunion FNCL/FIAC

01.07.14: Réunion ONICL à Rabat

03.07.14 : Réunion commission nationale du recours fiscal à Rabat

04.07.14: Réunion FIAC à Casablanca.

07.07.14: Réunion FIAC à Casablanca

08.07.14 : Réunion commission nationale du recours fiscal à Rabat

15.07.14: Réunion ONICL à Rabat

16.07.14: Appel d'offres FNBT à Rabat

22.07.14: Réunion ONICL à Rabat

23.07.14 : Séminaire sur la loi sur le commerce extérieur à la CGEM.

01.08.14: Réunion ONICL à Rabat

27.08.14 : Réunion FNCL/Ambassade de Russie

04.09.14: Réunion ONICL à Rabat

05.09.14 : Réunion du Conseil national de l'entreprise à la CGEM

08.09.14 : Réunion du Bureau de la FNCL

- 09.09.14: Réunion FNCL/FIAC/FNM avec l'ONSSA à Rabat
- 15.09.14 : Réunion FIAC
- 19.09.14: Réunion du Conseil d'administration de la CGEM
- 22.09.14 : Réunion du Bureau de la FNCL
- 22.09.14 : Réunion de la FIAC 23.09.14 : Réunion FIAC-ONICL
- 24.09.14 : Réunion à la CFCIM sur le recours fiscal.
- **29.09.14**: Organisation en collaboration avec la BMCE d'un séminaire sur la couverture des prix des matières premières.
- 01.10.14 : Appel d'offres dans le cadre de l'ALE Maroc-USA à Rabat.
- 07.10.14 : Réunion à la CGEM sur le Code du travail.
- 10.10.14 : Réunion à la CGEM sur la supply chain
- 13 et 14.10.14 : Organisation en collaboration avec France Export Céréales d'un séminaire intitulé : « Les outils des marchés céréaliers : dérivés et futurs ». Des représentants de l'administration (M. Finances, Office des Changes, Douane, M. Agriculture, ONICL) ont également participé à cette formation.
- 14.10.14: Appel d'offres FNBT à Rabat.
- **22.10.14**: Participation à la journée organisée par l'ANP sur l'évolution du projet d'observatoire de la compétitivité des ports marocains.
- 22.10.14 : Réunion FNCL-MARSA MAROC sur le trafic portuaire céréalier.
- 23.10.14 : Participation à Rabat à la conférence du Conseil de la Concurrence.
- 25.10.14: Réunion FNCL-ONSSA.
- 27.10.14 : Réunion de l'ensemble des membres de la FNCL.
- 31.10.14 : Réunion du Bureau de la FNCL.
- **03.11.14**: C.A. de la CGEM.
- 05.11.14 : Participation au séminaire annuel de l'offre britannique des céréales.
- 05.11.14: Réunion FNCL-ANP.
- 11.11.14 : Participation au séminaire annuel de l'offre US des céréales.
- 19.11.14: Réunion FNCL-MARSA MAROC.
- 20.11.14: Réunion de la FIAC.
- 21.11.14: Réunion FNCL-SOSIPO (silos portuaires).
- 25.11.14: Réunion FNCL-ONSSA
- 27.11.14 : Réunion de l'ensemble des membres de la FNCL.
- 02.12.14: Participation au C.A. de l'ONICL.
- 08.12.14 : Participation au séminaire annuel de l'offre canadienne des céréales.
- 11.12.14: Réunion FIAC-ONICL à Rabat.
- 15.12.14: Réunion FIAC-ONICL à Rabat
- **16.12.14** : Réception bureau d'études chargé « la logistique des céréales au Maroc.
- 25.12.14: Réunion FIAC/ONICL à Rabat
- 07.01.15 : Réunion au ministère de l'Equipement
- 08.01.15 : Réunion au ministère de l'Equipement
- 08.01.14: Réunion FIAC/ONICL à Rabat
- **20.01.15**: Réunion d'information sur le nouveau CPS/FNBT à Fès avec l'ONICL.
- 22.01.15 : Réunion des membres de la FNCL
- 23.01.15: Réunion FNCL/ONICL à Rabat
- 26.01.15 : Réunion et déjeuner à la CGEM
- 29.01.15 : Réunion à la CGEM sur la fiscalité locale
- 05.01.15: Réunion FIAC/ONICL à Rabat

09.02.15 : Réunion au ministère de l'Equipement

10.02.15: Appel d'offres FNBT

17.02.15 : Réunion avec délégation USA. 19.02.15 : Appel d'offres contingent USA

20.02.15: Réunion Office des Changes à Rabat sur les surestaries.

20.02.15: Appel d'offres contingent UE

23.02.15 : Réunion à la CGEM sur les nouveaux contrats de formation

25.02.15 : Participation à l'IFIM à la journée sur les légumineuses